



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

frais médicaux et chirurgicaux

Question écrite n° 36017

Texte de la question

M. Julien Dray souhaite attirer l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les conséquences des récentes propositions d'économies de la Caisse nationale d'assurance maladie, en particulier en ce qui concerne le traitement de l'insuffisance rénale par dialyse. En effet, il a été annoncé une réduction de 20 % de l'enveloppe impartie à ce traitement alors même que le nombre de patients augmente actuellement de 5 à 6 % par an, ce qui a pour conséquence d'augmenter de 20 % le coût global du traitement en quatre ans. Toute économie réalisée par des mesures forfaitaires va contraindre les médecins et les structures à faire un choix pour rester dans l'enveloppe financière et définir qui sera traité et qui va mourir, ou alors, traiter tout le monde de la pire façon. Dans ce cas, les dialysés ne pourront plus attendre la transplantation dans de bonnes conditions (la réussite de celle-ci dépend beaucoup de la qualité de la dialyse qui a été effectuée auparavant) ou pire encore, les patients disparaîtront à un rythme accéléré. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures elle compte prendre pour que les insuffisants rénaux soient traités dans des conditions optimales et au « meilleur » coût.

Données clés

Auteur : [M. Julien Dray](#)

Circonscription : Essonne (10^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36017

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 octobre 1999, page 5981